



Jugement de divorce

Par SYLMA

Bonjour,

Pour un jugement rendu réputé contradictoire, que signifie date "des effets du divorce" et "la date de la demande en divorce? Quel document doit être versé ? Que se passe-t-il si le défenseur ne produit aucun élément de ses revenus?

Est que le demandeur peut signaler une erreur de situation professionnelle du défendeur?

Je vous remercie

Cordialement

Par kang74

Bonjour

La date des effets du divorce c'est la date ou les époux ne sont plus officiellement des époux, et n'ont plus les droits et devoirs qui vont avec .

La date de demande du divorce , ben c'est la date ou l'un des époux a demandé le divorce .

Le demandeur peut constater l'absence de justificatif revenus du défenseur en prouvant les avoir demandés (pour éviter l'oubli) ou apporter tout autre justificatif à ce sujet .

En justice, on ne dit pas, on prouve .